



Indemintés mutuelle prévoyance

Par **Nanoue69**, le **19/02/2009** à **13:13**

Bonjour,rnrnMa mutuelle prévoyance (complément de salaire) me prélève des cotisations qu'elle ne reverse pas aux organismes, qui fait que mes indemnités sont inférieures à ce que je devrais percevoir.rnrnMerci de me dire si cela peut être assimilé à un détournement de fonds, et si oui comment me défendre.rnrnSalutations

Par **citoyenalpha**, le **19/02/2009** à **14:04**

Bonjourrnrnle complément d'indemnité est à demander à la mutuelle suivant le contrat souscrit et non aux organismes obligatoire.rnrnRestant à votre disposition.

Par **Nanoue69**, le **19/02/2009** à **15:42**

Merci pour votre information, rnmais la mutuelle reste sourde et dit être dans son droit.rnUne personne de la CNRACL m'a dit que cela pouvait être du détournement de fonds public, qu'en pensez vous ?

Par **citoyenalpha**, le **19/02/2009** à **15:50**

BonjourrnrnJe ne comprends pas pourquoi vous pensez que votre mutuelle doit verser vos cotisations à un autre organisme.rnrnVous avez souscrit un contrat avec une mutuelle.rn

rnVous verser des cotisations pour obtenir une indemnité compensatrice suivant des conditions prévues au contrat signé.rnrnIl appartient à la mutuelle de vous verser cette indemnité si vous respectez les conditions prévues au contrat.rnrnPar conséquent il convient donc de vous référer au contrat que vous avez souscrit avec votre mutuelle.rnrnSi vous remplissez les conditions vous devrez mettre en demeure la mutuelle de respecter ses engagements ou à défaut vous devrez saisir la juridiction compétente.rnrnRestant à votre disposition.

Par **Nanoue69**, le **19/02/2009** à **16:06**

Merci pour ce renseignement même si je n'ai pas été très claire